

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

14 juin 2018

Début du Conseil 20 h 00

Nombre de Conseillers : **13**

Nombre de Conseillers Présents : **11**

Votants : **13**

Présents : Jérôme SOURSAC, Christian POZZA, François GUILLE, Joëlle DE BARALLE, Gaëlle LAFARGUE, Sébastien ABADIE, Vanessa GROSSEAU, Morgane MAUREL, Nicolas VERDIER, Sylvie MAZET, Bernard JULLIE

Absents excusés : Christophe ESTUBE, Franck VALETTE

Monsieur ESTUBE donne tout pouvoir à Monsieur SOURSAC pour tout vote lors de la séance

Monsieur VALETTE donne tout pouvoir à Monsieur JULLIE pour tout vote lors de la séance

Secrétaire de séance : M. Bernard JULLIE

La séance est ouverte à 20 h 00

M. Le Maire demande que la signature du conseil précédent soit reportée, car le compte rendu n'est pas parvenu à tous les conseillers dans les délais.

M. Le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération pour la création de 5 CDD de 20 h hebdomadaires d'un an et de 2 CDD ATSEM de 31 heures.
- Renouvellement des contrats CDD de Babeth et Laetitia pour 1 an (20 h hebdomadaires)
- Délibération pour faire un avenant au RIFSEEP suite à l'embauche de la Directrice de l'ALAE.

Unanimité pour ces rajouts.

1 – Point sur l'école et le centre de loisirs (PEDT, emplois, R.I...)

A – Révision du règlement intérieur

M. Jullié fait remarquer que certains parents (pas la majorité certes), viennent chercher les enfants de plus en plus tard le soir. Cela va parfois jusqu'à 19 h et en plus, sans prévenir et sans être joignables.

La Directrice a déjà fait des courriers pour signaler le fait, rappelé par mail à tous les parents les horaires d'ouverture et de fermeture, mais cela ne semble rien y faire. Il serait bon de trouver une solution, pour que cela cesse ou ne soit que très occasionnel et annoncé.

La proposition ci-dessous est acceptée à l'unanimité des présents et sera annexée au règlement intérieur.

Sanctions encourues en cas de retards répétés :

1. Les parents concernés seront prévenus par mail et courrier.
2. A partir du 2° retard, une pénalité de 1,50 € sera facturée par retard.
3. Au 3° retard, une exclusion temporaire de l'ALAE sera actée officiellement.

4. Si récidive, cela pourra conduire à l'exclusion définitive de l'ALAE pour l'année scolaire

B – Utilisation des serviettes tissu pour la restauration scolaire.

Monsieur le Maire souligne le gaspillage important des serviettes papiers. Il souhaiterait emmener les enfants dès le plus jeune âge à un comportement éco-citoyen.

Une discussion est ouverte pour chercher une solution à cette éventualité.

Après un échange dans lequel (hygiène, méthode, moyens, économies...) sont les centres d'intérêts du sujet, le conseil municipal décide d'annexer au règlement intérieur le point suivant :

Utilisation des serviettes en tissu pour le restaurant scolaire.

Le procédé adopté à l'unanimité des présents est décrit ci-dessous :

- La collectivité dotera tous les enfants qui mangent au restaurant scolaire d'un étui plastifié dans lequel sera insérée une serviette en tissu.
- L'étui sera rangé dans le sac des enfants (le matin par les parents, après le repas par les enfants avec l'aide des animateurs (*trices*)).
- **Tous les soirs, les parents veilleront à récupérer la serviette sale.**
- Chaque parent mettra **une serviette propre tous les jours** dans l'étui.
- Chaque parent veillera à ne pas oublier de remettre l'étui dans le sac de l'enfant.

Ainsi nous essaierons, à notre niveau de contribuer à l'éco-gaspillage des serviettes papiers.

Pour information, cela représente environ 15 à 18 000 serviettes papier par année scolaire.

Ce point nous paraît important, surtout sur le plan éducatif, mais aussi sur le plan économique.

C – Spectacle de l'école

M. Le Maire fait remarquer que la participation des parents augmente tous les ans.

Le spectacle est très apprécié de tous de par son contenu, sa qualité, ainsi que la sympathie qui en découle.

Cette année, environ 110 personnes ont participé au repas qui a suivi le spectacle.

D – Non renouvellement du PEDT pour les 3 années à venir.

M. Le Maire demande à la commission d'expliquer les raisons de ce choix.

Dans un premier temps, Mme Maurel, répond à un conseiller qui demande en quoi consiste exactement le PEDT. Elle expose brièvement le contenu et comment est rédigé ce contenu. Ensuite, elle explique le fonctionnement qui permettra de réaliser ce projet du territoire.

Pour cela, elle met en évidence l'investissement et le temps nécessaires pour la coordination, le suivi, la réalisation des actions, les réunions, et enfin l'écriture du bilan.

Elle fait remarquer que lors de la mise en place, tous les acteurs sont enthousiastes, volontaires,... et certainement sincères. Mais le temps prend le dessus et l'équipe se réduit progressivement. Alors arrivent les difficultés pour continuer et mener à bien le projet sur lequel nous sommes engagés. Le PEDT apporte à la collectivité un avantage pour les quotas d'encadrement et une subvention pour le fonctionnement.

Ainsi, pour les trois ans écoulés ceux qui ont pu continuer le projet l'ont fait, afin de respecter les engagements pris. Toutes les énergies possibles ont été utilisées et sollicitées pour réaliser tout ou partie des objectifs de base.

Mais devant les difficultés rencontrées (changement fréquent de Directeur à l'ALAE, absences fréquentes et démobilisation par là-même de l'équipe d'animation, jamais au complet et souvent avec des remplaçants non investis,...), nous avons décidé de ne pas reconduire dans l'état un nouveau PEDT.

Les membres de la commission rappellent qu'un tel projet se doit d'être conduit honnêtement, de façon rigoureuse et surtout avec plaisir pour développer un tissu éducatif et pédagogique riche et profitable surtout aux enfants qui y participent.

Cela ne signifie pas que dans le futur, il n'y en aura pas d'autre, mais nous préférons dans un premier temps travailler à la reconstruction d'une équipe solide et motivée qui pourra par la suite avoir l'ambition d'un tel projet.

Nous faisons remarquer qu'actuellement, le point ci-dessus est en bonne voie, et ce depuis le recrutement de la Directrice et la reconstitution progressive de l'équipe d'animation. Par ailleurs, nous notons une nouvelle dynamique tant pour l'ALAE que pour l'ALSH, pour lesquels les effectifs sont en hausse régulière.

E – Délibération pour la création de contrats d'animation en CDD 20h hebdomadaires d'un an.

M. Jullié rappelle à ce sujet, qu'il a envoyé à chaque conseiller un rapport précis et chiffré sur l'évolution et la composition de l'équipe d'animation depuis notre arrivée en 2014.

Il profite des remarques faites dans l'analyse de la non reconduction du PEDT pour montrer la nécessité d'un recrutement de CDD, dans un premier temps d'un an, pour avoir une équipe d'animation fixe et motivée pour réaliser des projets bâtis et réalisés par elle.

Après un échange et des explications relatives au rapport envoyé, la création de 5 CDD d'un an est proposée.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

Les postes sont répartis de la façon suivante :

- Renouvellement des postes de Babeth et Laetitia.
- Création de 2 postes CDD sur 1 an dès le mois de septembre.
- Création d'un poste CDD ouvert sur 1 an dès le mois de septembre et susceptible d'être interrompu ou maintenu à partir du mois de Janvier selon l'évolution des effectifs enfants et le retour d'un Agent animateur en disponibilité.

F – Délibération : recrutement d'ATSEM.

Mme Maurel fait le compte rendu des entretiens réalisés le 5 juin dernier.

Elle précise que nous avons reçu, selon les modalités fixées au précédent conseil et en respectant les consignes des textes officiels, 5 candidates.

Après avoir exposé les raisons qui nous ont permis de choisir, elle communique au conseil le nom de l'Agent retenue.

A la demande du conseil, cet Agent sera informé dès le 15 juin, afin de lui permettre de nous donner ou non son accord.

M. Verdier fait remarquer que parfois, il faut être très réactif pour ne pas laisser passer un recrutement qui pourrait s'avérer très positif par la suite. En effet, il trouve qu'entre le 5 et le 15 juin, 10 jours ont pu permettre au candidat de trouver ailleurs.

Ainsi, il propose, que dans certains cas, il serait bon que lors des entretiens, l'équipe qui recrute, puisse donner une réponse de principe pour un(e) candidat(e) qui convient au profil recherché. Cette réponse serait ensuite entérinée par le conseil (*sauf cas de force majeure*).

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

G – Délibération pour l'indemnité journalière des animateurs pour les Vacances ALSH.

M. Jullié précise que cette année, vu le nombre de remplacements faits lors des différentes absences sur les temps annualisés des Agents en postes, on risque de faire appel en fonction des effectifs à des animateurs de vacances, stagiaires ou BAFA payés actuellement par la commune 35 € / jour.

Il profite de l'instant pour demander que soit revalorisé le montant quotidien de l'indemnité, en précisant que la majorité des communes indemnise à raison de 50€ en moyenne par jour.

Il demande que dans un premier temps nous passions à 45 € / jour pour se rapprocher progressivement de la réalité.

Il rappelle également, qu'un animateur rémunéré ainsi, travaille de 7h 30 le matin à 18h 30 le soir !

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

H – Délibération pour faire un avenant aux modalités du RIFSEEP

M. Jullié rappelle que lors de l'embauche de la Directrice de l'ALAE par mutation, nous avons accepté de la doter d'une prime correspondant à son statut dans la municipalité à laquelle elle appartenait. Néanmoins, il a remarqué que ce poste n'était pas dans le RIFSEEP pour lequel nous avons délibéré le 12/01/2017. En conséquence, nous devons délibérer pour un avenant permettant de payer l'Agent concerné.

La modification adaptée aux engagements pris, qui sera mentionnée sur l'avenant est acceptée à l'unanimité des présents.

2 – Point sur l'évolution de la STEP

M. le Maire rend compte de la dernière réunion qui a eu lieu sur le sujet avec le Bureau d'Etude. Nous avons vérifié le dossier de consultation des entreprises, il sera mis en ligne courant du mois de juillet pour une réception des devis fin août. Dans ce dossier il sera noté une tranche ferme qui comprendra station d'épuration et le réseau d'assainissement chemin du Riounet et une tranche optionnelle qui concernera la route de Claux de Roux.

Une fois ces dossiers réceptionnés, ils seront analysés par le B.E et il auditionnera les 3 premiers vers le 10 septembre.

Nous espérons le début des travaux courant novembre.

3 – Divers :

- **Stationnement des Bus sur le parking de la mairie**

M. Le Maire signale que le stationnement des bus scolaire sur la place de la salle des fêtes devient gênant, notamment le week-end avec la location de la salle.

La mairie interpellera les chauffeurs afin de trouver une solution pour la prochaine rentrée scolaire.

Prochaine réunion du conseil

Le jeudi 6 septembre 2018 à 20 h
La séance est levée à 22 h 45